

Retour sur l'atelier consacré À la compensation des incapacités lors des JRN 2025

Pour cet atelier, nous avons invité Malika BOUBEKEUR, conseillère nationale d'APF France Handicap en charge de l'accès aux droits, de la compensation et de l'autonomie des personnes handicapées. L'animation était assurée par Fatima KHALLOUK, référente jeunes polios et désormais vice-présidente de Polio France.



En amont des JRN, nous avons interrogé les adhérents de Polio-France sur les questions qu'ils pouvaient avoir sur leur accès aux droits. Les réponses ont été nombreuses et variées et ont permis de préparer cet atelier au plus près des besoins. Et les échanges ont été très riches !

Après un tour d'horizon **de la compensation des incapacités** et une description de **la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)** et de ses limites :

- difficultés actuelles de l'aide humaine,
- absence de prise en compte des activités ménagères,
- parentalité,
- absence de revalorisation tarifaire depuis 2006 malgré l'inflation...

Malika a abordé la question cruciale pour de nombreuses personnes polios : **la barrière d'âge de 60 ans**, ou les personnes ne remplissant pas les critères d'éligibilité à la PCH avant 60 ans n'ont plus accès à cette prestation après 60 ans.

Il est essentiel de comprendre que **nous ne parlons pas ici de reconnaissance du handicap avant 60 ans (RQTH, cartes, AAH), mais bien de remplir les conditions du référentiel de la PCH.**

Les personnes ainsi exclues doivent alors recourir à une demande d'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**, qui est forfaitaire, insuffisante et soumise à conditions de ressources et à récupération sur succession (contrairement à la PCH). L'autre possibilité est de s'adresser à son CCAS ou à son département dans le cadre de l'aide sociale, mais une fois encore, ces aides sont alors elles aussi soumises à conditions de ressources.

Comment avancer et faire tomber cette barrière d'âge ? Celle de 75 ans a été supprimée en 2020, suite à la pression des associations. Le contexte a changé mais une première étape pourrait être de demander l'évolution des critères de la PCH et Malika est prête à nous y aider !

Deuxième grande partie de cet atelier : **le fonctionnement des MDPH** et les problématiques actuelles de financement de la compensation et de l'autonomie par les départements.

Enfin, nous avons abordé longuement **la réforme dite de remboursement intégral des fauteuils roulants**. Malika nous a rappelé qu'il ne s'agit pas d'une annonce politique récente mais bien de **«20 ans de revendications associatives et de 5 ans de travaux » !**

Elle décrit le contexte réglementaire avant la réforme, le parcours long et complexe de financement des fauteuils,

- depuis le remboursement « sécu » (très limité pour les fauteuils manuels),



- la demande de PCH aides techniques (si l'on est éligible à la PCH),

- la demande auprès du fonds départemental de compensation,

- puis éventuellement les demandes auprès de fondations ou même des cagnottes solidaires !

À partir du 1^{er} décembre 2025, un seul financeur, l'Assurance-Maladie, et une nouvelle nomenclature des fauteuils roulants, à savoir une liste de catégories de fauteuils roulants, contenue au titre IV de la Liste des Produits et Prestations Remboursables.

Le combat des associations, principalement d'APF France Handicap, a été d'obtenir qu'un maximum de fauteuils roulants soit intégré à la nouvelle nomenclature, et d'avoir un reste à charge nul pour les personnes. Car n'oublions pas qu'un fauteuil s'accompagne d'adjonctions coûteuses (parfois appelées commercialement options ou accessoires, **alors qu'elles n'ont rien d'optionnel ou accessoire...**).

Afin de suivre la mise en œuvre concrète de la réforme, les associations siègent depuis le début de l'année 2025 dans un comité de pilotage national : concrétisation des remboursements, application du Vademecum destiné aux CPAM, suivi de l'évolution des systèmes d'information de ces dernières, etc.

A suivre !

Pour en savoir davantage :

<https://handicap.gouv.fr/faq-reforme-de-la-prise-en-charge-integrale-des-fauteuils-roulants>

N'hésitez pas à contacter Fatima Khallouk : vicepresidence-communication@polio-france.org